



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ARCO LIGNE ARCHITECTURE SA**, Av. de l'Eglise-Catholique 3, 1020 Renens
2. Déclaration de faillite: 27.11.2014
3. Suspension de faillite: 08.01.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.01.2015
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : exploitation d'un bureau d'architecture, de même que toutes activités en rapport avec l'architecture, ainsi que l'achat et la vente d'immeubles, à l'exclusion d'opérations prohibées par la LFAIE.

Office des faillites de Lausanne  
021 316 65 13  
1014 Lausanne Adm cant

01926779

